

---

## DÉVELOPPER LES NOUVEAUX MODES DE MOBILITÉS ALTERNATIVES

5 trottinettes électriques rejoignent le parc du Plan de déplacements inter-entreprises

# DOSSIER DE PRESSE

---


Contact presse

**Malvina SIRISAWAT**

06 80 76 43 51 - 02 51 47 48 02

malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

 @Irsypresse

 Irsy.fr/presse

11 JUIN 2021

Irsy.fr    

## **SOMMAIRE**

- **Communiqué de presse (page 3)**
- **Le prêt-essai dans le cadre du PDIE (page 4)**
- **Les trottinettes « IMI » (page 4)**
- **Le Plan de déplacements inter-entreprises (page 5)**
- **Focus sur l'éducation aux risques routiers (page 6)**



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

La Ville et l'Agglomération ont mis en place un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) qui vise à apporter des solutions concrètes aux problématiques de déplacement et de transport aux entreprises et aux administrations du territoire. L'un des enjeux du PDIE est d'accompagner et de développer les nouveaux modes de mobilités alternatives, notamment par le prêt gratuit d'engins de transport afin de permettre aux entreprises membres de les essayer.

5 trottinettes électriques « IMI » produites par l'entreprise vendéenne Célérifère (Dompierre-sur-Yon) rejoignent cette année le parc des engins de déplacement en prêt-essai, en complément des 20 vélos à assistance électrique déjà disponibles depuis 2018 dans le parc.



## LE PRET-ESSAI DANS LE CADRE DU PDIE

Les 5 trottinettes nouvellement intégrées au PDIE seront mises à disposition des entreprises membres du dispositif à titre gratuit et pendant un mois.

Elles pourront être utilisées dans le cadre des déplacements professionnels ou des déplacements domicile-travail.

Des agents de l'Agglomération experts de l'éducation aux risques routiers proposeront des mini-formations aux entreprises ayant choisi de tester les trottinettes avant prise en main. Ces formations permettront de mettre en lumière les règles de sécurité inhérentes à l'utilisation de ces engins afin de réduire les potentiels conflits d'usage sur la voie publique.



## LES TROTTINETTES « IMI »

IMI est la première trottinette électrique de la marque Célérifère. Elle tient son nom du Japonais et signifie « bon sens », car elle permet de repenser intelligemment notre manière de se déplacer. Il s'agit d'un engin de mobilité électrique conçu pour des déplacements quotidiens sur routes ou pistes cyclables.



### Ses caractéristiques

- IMI mesure 1,03 m lorsqu'elle est dépliée (103x99x56cm) et pèse 12,5kg dont 1,5kg de batterie amovible.
- Elle propose jusqu'à 5 modes de vitesse : de 0 à 25km/h en vitesse de pointe.
- Une large planche en bois (pour 2 pieds joints) qui offre des sensations de glisse, avec des pneus de 8,5 pouces pour garantir une conduite plus sûre.
- Une autonomie de 15 kilomètres par batterie, et un temps de recharge de seulement 3 heures et 30 minutes.
- Pliage facile en 3 secondes, ce qui permet à son utilisateur de la transporter facilement, notamment dans les transports en commun.
- IMI se veut revalorisable, elle est pour cela éco-conçue : matériaux en fibres naturelles, cuir issu de chutes industrielles, planche en bois.
- Verrouillage et déverrouillage de la trottinette depuis le guidon (batterie également sécurisable avec une clé).
- Conception, fabrication, assemblage et S.A.V. en France. La trottinette est donc pensée pour être réparée avec des outils standards.



## **LE PLAN DE DEPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES (PDIE)**

Créé en 2014, le PDIE s'inscrit en cohérence avec les engagements du Plan Global des Déplacements adopté par l'Agglomération et qui défend 3 grands enjeux :

### **Augmenter la part modale du vélo**

- Ouverture de la Maison du Vélo en 2018 ;
- Location longue durée de Vélos à Assistance électrique (VAE) ;
- Prêt de VAE pour les entreprises adhérentes au PDIE ;
- Politique volontariste pour développer les infrastructures (aménagement cyclables, stationnements vélos) ;
- Mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos électriques, de vélos cargos et de vélos adaptés au handicap.

### **Développer l'utilisation des transports en commun**

- Application Mobilisy pour faciliter ses déplacements ;
- Ouverture de nouvelles lignes de bus dans les communes périphériques ;
- Application Tickizz pour l'achat de tickets en ligne ;
- Offres tarifaires et offres découvertes.

### **Accompagner et développer les nouveaux modes de mobilités alternatives et les innovations**

- Les questions d'intermodalité ;
- Le co-voiturage et l'auto-partage ;
- L'utilisation d'engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM) comme les trottinettes ;
- L'emploi et l'insertion des publics fragiles avec la promotion des modes de déplacements alternatifs et moins onéreux ;
- L'expérimentation de solutions pour les populations éloignées des transports en commun : la solution d'auto-partage et de VAE partagé au Tablier par exemple ;
- Le télétravail qui a pris tout son sens lors de la crise sanitaire et qui devrait perdurer ensuite.

**17 entreprises et administrations yonnaises se sont engagées en 2014.**

**On compte aujourd'hui 45 adhérentes pour soutenir cette démarche.**

Les entreprises adhérentes du PDIE se réunissent régulièrement pour réfléchir et mettre en place des actions en faveur du développement des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.

Plusieurs services et ateliers leur sont proposés tout au long de l'année : découverte du bus (ex : carte d'essai gratuite sur 15 jours), pratique du vélo, ateliers de covoiturage, diagnostic des pratiques interne en matière de mobilité et proposition de fiches actions ou encore présentation de l'outil Mobilisy.

Le fruit de la réflexion des membres du PDIE a permis de concrétiser des actions qui ont été élaborées par la suite en partenariat avec les opérateurs de transports publics (Impulsyon, Aléop, Sncf) et avec les associations (Centre Vélo, Elise).

Exemples : animations de sensibilisation au sein des entreprises, au plus près des salariés, pour échanger sur leurs trajets domicile-travail, animations lors de la semaine européenne de la mobilité durable de septembre ou encore participation au défi mobilité de la Région Pays de la Loire.



## **FOCUS SUR L'EDUCATION AUX RISQUES ROUTIERS**

Le Service Education aux Risques Routiers de l'Agglomération intervient à l'année auprès des scolaires pour les sensibiliser à différents modes de transport.

Depuis la création d'une réglementation dédiée à l'utilisation des Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM) - comme les trottinettes électriques - par le décret du 23 Octobre 2019, le code de la route reconnaît les EDPM comme une nouvelle catégorie de véhicules et en définit le statut. Il fixe notamment leurs caractéristiques techniques, les règles de circulation et de stationnement et précise les sanctions en cas de non-respect de ces règles. L'émergence de ces nouveaux moyens de déplacements a mis en évidence la nécessité de faire évoluer les actions d'Education aux Risques Routiers en se rapprochant au plus près du public visé.

**C'est pourquoi entre le 16 novembre et le 11 décembre 2020, les agents du service Education aux Risques Routiers sont intervenus auprès des 1250 collégiens issus des classes de 6<sup>ème</sup> (45 classes), des 8 collèges publics et privés de l'agglomération pour assurer une formation théorique aux risques liés à la conduite d'un EPDM. L'objectif était de favoriser l'autonomie et la responsabilité des jeunes utilisateurs sur la voie publique.**

### ***Les différents thèmes abordés lors de cette formation***

- Qu'est-ce qu'un EDP et EDPM?
- Qui peut conduire un EDPM ?
- S'équiper pour sa sécurité et être visible
- Où peut-on circuler?
- Rouler à vitesse modérée
- Etre attentif à son environnement
- Anticiper le freinage
- S'assurer
- Règles de circulation et réglementation